

DIRECTION DES LA GESTION DES FRÉQUENCES PÔLE DE SAINT-DIÉ DES VOSGES DÉPARTEMENT LICENCES ET CERTIFICATS

**a** : 03.29.42.20.68 Fax : 03.29.42.20.50

Référence : ANFR/DGF/DLC 14.2 n° 2021 - 0580029 Affaire suivie par : Céline MARTIN -Tél. : 03 29 42 20 63

Mme, M. PARFUMS DU LARGE Courriel: ycourbon@icloud.com

Copie Courriel:

Saint-Dié des Vosges, le 22 mars 2022

Madame, Monsieur,

Le MMSI **228 099 650**, attribué par l'ANFR, doit être codé sur les équipements radio (VHF ASN, balise Cospas-Sarsat, AIS, etc.) du navire ou bateau **THE 3 BROS**, immatriculé **LH G32682Z**. L'indicatif d'appel attribué à la station radio est : **FAJ4347**.

## MMSI: 228 099 650

Ce MMSI est rattaché uniquement au navire ou bateau **THE 3 BROS**, <u>il ne peut être utilisé sur une autre</u> embarcation.

Il vous appartient de vous assurer que ce code est correctement programmé dans vos équipements, au besoin de vous rapprocher d'un installateur, revendeur ou fabricant. Vous devez aussi transmettre à l'ANFR toute modification d'installation. Si vous possédez une balise Cospas-Sarsat, le MMSI attribué permettra à votre installateur de vous transmettre un code hexadécimal qu'il faudra ensuite nous communiquer via notre site internet : <a href="https://maritime-dematerialisation.anfr.fr">https://maritime-dematerialisation.anfr.fr</a>

En cas d'appel de détresse, les données personnelles que vous nous avez communiquées sont transmises aux centres de secours (CROSS et FMCC), sauf si vous en avez exprimé au préalable votre refus par courrier.

Votre dossier nous est parvenu:

X	Comp	let, l	a l	licence rac	dio vous	est	envoy	ée	par	voie	posta	ıle.
---	------	--------	-----	-------------	----------	-----	-------	----	-----	------	-------	------

☐ Sans signature originale, la licence radio vous sera envoyée après réception par poste du dossier original signé.

Meilleures salutations.

Pour le Responsable de Département,

Céline MARTIN